

Image not found or type unknown



conditions de visite des lieux lors d'une expertise notariale

Par **Blackbriar**, le **06/08/2009** à **15:01**

Bonjour,

Dans le cadre d'une séparation statuée dans le contexte d'une procédure de divorce en cours, l'attribution du domicile conjugal a été donnée à X qui y habite. Si Y souhaite faire évaluer la valeur de la maison par un notaire, la présence de X lors de la visite des lieux est-elle obligatoire, préférable ou accessoire ? Merci pour votre réponse.